

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ANNEXE 1 Plan des secteurs

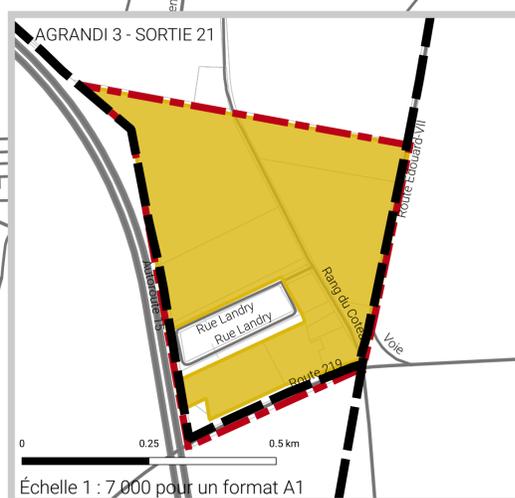
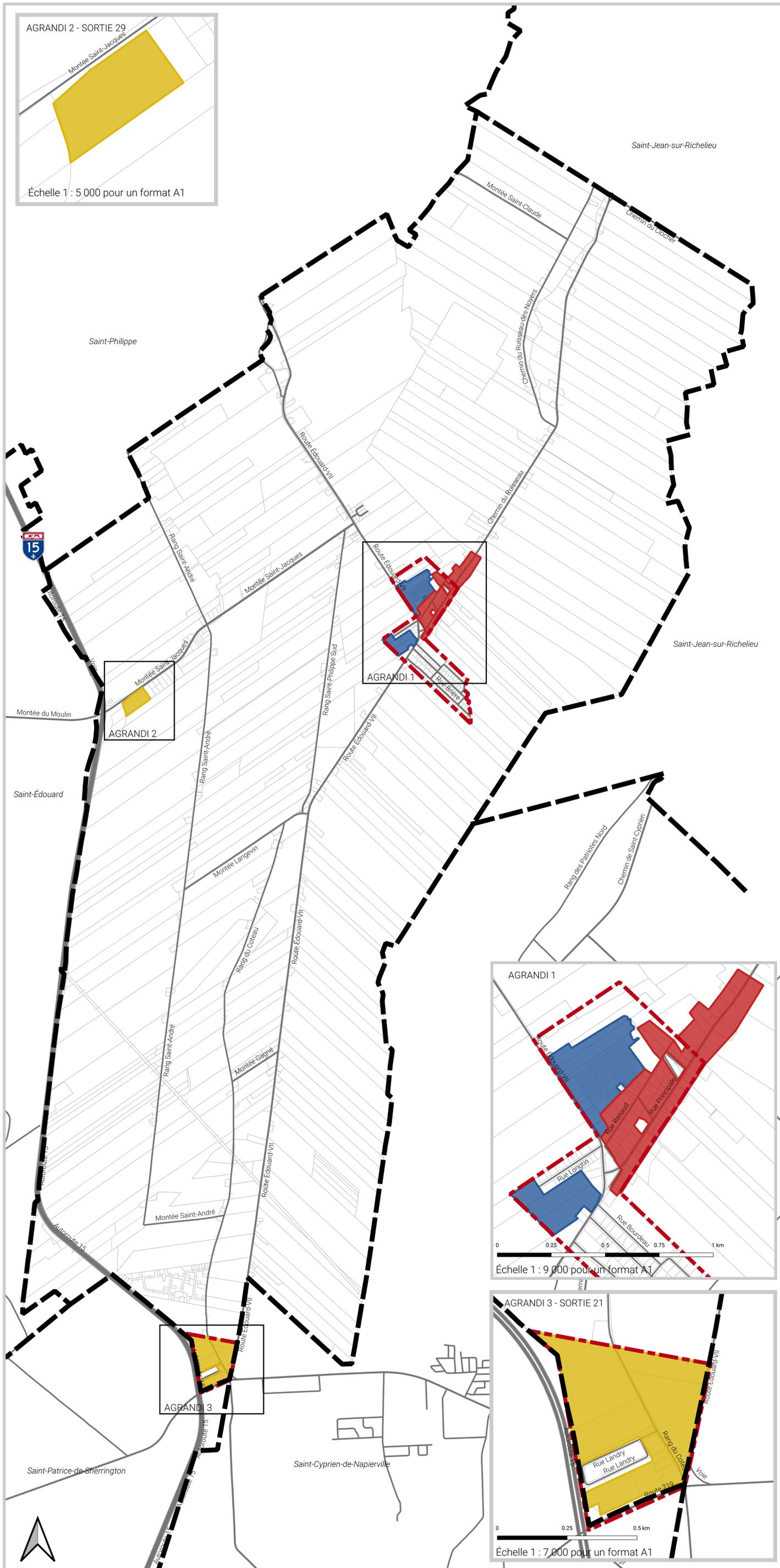
Ce plan fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'interprétation architecturale de la
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Légende

-  Limite municipale
-  Périmètre urbain
-  Réseau routier
-  Lot

Secteurs assujettis à un P.I.I.A.:

-  Secteur du "Quartier nord du village et
secteur au sud de la rue Longtin"
-  Secteur du "Coeur historique"
-  Secteur des sorties 21 et 29 de l'autoroute 15



0 1 2 3 km

12 Mai 2021 Échelle 1 : 23 000 pour un format A1

Modification au règlement sur les PIIA	
No règlement	Entrée en vigueur
8201-2020	26-11-2020